Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1573

Artikel: Politique familiale : une loi à l'écoute de la société
Autor: Danesi, Marco
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021511

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un autre langage politique

Le paquet fiscal sera soumis au vote du peuple. Le référendum lancé par les cantons marque une rupture salutaire dans les clivages idéologiques qui traversent le pays.

Le référendum contre le paquet fiscal a donc, même si ce fut laborieusement, abouti. D'une part dans l'indifférence de nombreux fédéralistes, pourtant patentés comme tels, et d'autre part malgré la résistance organisée des partisans de ces mesures fiscales qui ont même rédigé des annonces dans la grande presse, comme si la discussion allait dépendre du peuple.

Ce combat méritait d'être mené, parce que le Parlement s'est doté d'un pouvoir abusif en traitant à sa guise, sans consultation, la loi sur l'harmonisation fiscale, comme si les impôts cantonaux dépendaient de Berne. Quel que soit le résultat du référendum, le coup de semonce aura été compris.

Mais surtout, l'intrusion de ce nouvel acteur dans le débat a cassé l'argumentation traditionnelle des partis politiques. Wilhelm Schyder, responsable PDC des finances du canton du Valais, faisait remarquer à la radio romande que le revenu moyen des familles valaisannes était en dessous du chiffre qui permet des allégements significatifs. A ses yeux, l'usage du terme «famille» trompait sur la réalité de la marchandise fiscale. Il parlait comme aurait pu parler un socialiste. Non qu'il le fût devenu, mais parce que sa démarche renvoyait à une réalité masquée par les idéologues de droite. De même, cette légèreté qui consiste à réduire les recettes sans s'occuper des conséquences, si ce n'est sous la forme abstraite qu'il faudra bien réduire les dépenses, a été prise en défaut: la baisse des recettes avait des conséquences immédiates et visibles. L'opération ne pouvait plus être découplée en deux temps. Elle produisait dans le même temps ses effets. Qu'à Neuchâtel et Genève la majorité de droite n'ait pas voulu sortir de ses habitudes ordinaires et de son confort politique confirme cette rupture idéologique qu'exigeait l'exercice du référendum des cantons.

Même si le peuple devait en 2004 confirmer le paquet fiscal, il n'y aura pas désaveu du référendum des cantons qui, pour une première, a révélé toute son originalité propre. *ag*

Une loi à l'écoute de la société

La famille contemporaine met à mal le couple marié avec enfants. La nouvelle loi tessinoise reconnaît les nouvelles formes de parentés et se charge d'en favoriser l'épanouissement économique et social.

Le Tessin roule pour la famille dans toutes ses variétés. Le Grand Conseil vient d'adopter à l'unanimité une loi avant-gardiste en Suisse.

Le monde des Trente Glorieuses est arrivé au terminus. La croissance démographique tire la langue. On ne fait plus assez d'enfants, devenus trop souvent source de pauvreté. Les familles monoparentales, des femmes seules en majorité, monopolisent les statistiques et l'assistance sociale. Les couples - mariés ou en concubinage, hétérosexuels ou homosexuels - s'écartent des modèles traditionnels. Les femmes travaillent davantage, entre épanouissement personnel et nécessité financière. La misère prend d'autres visages; on peut toucher un salaire et ne pas gagner sa vie - ce sont les «working poor» (6% de la population active en Suisse et davantage au sud des Alpes).

La famille fait campagne électorale. De droite à gauche et vice-versa, tous les partis s'en soucient. Mais en raison des finances fédérales toujours aux abois et d'une certaine résistance idéologique, les mesures concrètes font encore défaut ou restent lacunaires, à l'image de la dernière mouture d'assurance maternité votée par le Conseil national.

Le Tessin en revanche est prêt à investir plus de cinq millions de francs. Sans en prendre la place, l'Etat - relayé par les communes et les associations privées - va se transformer en partenaire des familles. Patrizia Pesenti, conseillère d'Etat socialiste, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales, insiste sur le rôle régulateur des pouvoirs publics. Ils identifient les disparités de traitement et cherchent à les corriger. L'égalité des chances est en jeu. Faire des enfants ne doit pas devenir un handicap.

La Loi sur les allocations familiales, révisée en 2002 déjà, prévoit des subsides plus généreux et mieux ciblés en distinguant entre allocations de base, pour la petite enfance, et complémentaires pour les revenus insuffisants, ainsi que des aides directes destinées au placement des enfants. Maintenant, la Loi des familles complète et intègre le nouveau régime d'aides financières. Elle s'adapte au contexte social contemporain et reconnaît les formes inédites de cohabitation entre parents et enfants au-delà des liens biologiques et d'état civil. Elle vise l'autonomie et l'intégration sociale de toutes les familles en modulant son intervention en fonction des besoins. Finalement, un centre de consultation et de recherche permettra de continuer à développer une politique de la famille en prise directe avec la société. *md*